



Litige entre voisin ma haie dépasse chez lui

Par morel

bonjour,

mon voisin a déposer une plainte contre moi pour une branche d'arbre qui dépasser la clôture.
Je suis passer au tribunal, j'ai été condamné a une amende.
dernièrement un huissier de justice me réclame l'amende ce que je trouve normal plus des frais de huissier.
Ma question: es ce a moi de payer les frais de huissier?

Merci, de votre réponse a venir.

Par Jurigaby

Bonjour.

OUI, c'est bien à vous..